

Sujet : [INTERNET] soutien au Parc éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné

De : Patrick LE FLANCHEC <patrick.leflanchec@terralacta.com>

Date : 02/04/2019 15:24

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Raphaël DELLE-CASE, Commissaire Enquêteur,

J'apporte personnellement tout mon soutien au projet de Ferme éolienne des Terres du Pré René (Villeneuve la Comtesse et Vergné).

Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables pour plusieurs raisons :

Préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants, le réchauffement planétaire actuel nuisant fortement sur la nature et le climat en provoquant de plus en plus de catastrophes naturelles.

Il est important que notre pays augmente considérablement ces énergies nouvelles afin d'assurer sereinement son autonomie énergétique.

Notre pays, parmi les premières puissances européennes pointe en queue de peloton, avec une carence non négligeable par rapport à nos pays voisins, dans ce domaine .

Pour les détracteurs de l'éolien qui mettent en avant et principalement l'impact visuelle sur les paysages, je trouve qu'une éolienne n'est pas plus moche qu'une ligne à haute tension, que certains silos agricoles en pleine campagne ou que les tours de refroidissement d'une centrale nucléaire avec ses panaches de vapeur que l'on peut voir à plusieurs kilomètres à la ronde.

Je finirai ce propos de soutien en précisant que je parle de ce sujet en connaissance de cause, j'habite dans une commune où il y a un parc de treize éoliennes d'une puissance de 11 MW, que dans notre petite commune cela n'a posé aucun problème (j'étais maire de la commune à l'époque), l'impact sur le foncier est très minime et les retombés économiques sont loin d'être négligeables pour les agriculteurs bénéficiant d'une concession ainsi que pour les communes, qui voient leurs dotations de l'état fondre au soleil.

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte ses quelques remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Patrick LE FLANCHEC.



Patrick LE FLANCHEC

Gestionnaire Patrimoine Immobilier

Tél. port: 06 75 27 73 15

patrick.leflanchec@terralacta.Com

2 rue de la Glacière
CS 80029
17700 Surgères

www.terralacta.com

Sujet : [INTERNET] parc éolien Villeneuve La Comtesse - les Terres du Pré René

De : <sebastien.mattei@eurovia.com>

Date : 02/04/2019 18:13

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE (commissaire-enquêteur)

Bonjour Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous venons d'être informés du lancement de l'enquête publique relative au projet en objet. Conscients de l'importance de ces moments de démocratie et de l'enjeu du projet, nous tenions à vous assurer, à ce stade, de notre soutien le plus complet pour ce projet. En effet, en ma qualité de chef d'entreprise (82 salariés) au sein du territoire très rural des Vals de Saintonge, je ne peux que me réjouir de voir arriver de tels projets de construction auprès de chez nous. Touchée de plein fouet par la crise depuis 2008, la profession des Travaux Publics a vu les dépenses d'équipements des collectivités s'effondrer au rythme des baisses de dotations. La maîtrise d'ouvrage privée n'a pas compensé, loin de là, les manques à gagner en terme d'activité pour nos entreprises (a fortiori dans nos contrées reculées ... !). Nous voyons donc là une opportunité de plus (si le chantier nous était confié suite à la consultation) de donner un sens à l'existence même de notre entreprise et de ses 82 foyers ... Nous vous remercions, Monsieur le commissaire, pour l'intérêt porté au présent envoi, et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Sébastien MATTEI
Chef d'agence
SEC TP / EUROVIA Royan
Tél 05 46 95 30 02

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable - Enquête publique - parc éolien Villeneuve la comtesse et Vergné

De : Alexandra Collard <alexandra.collard@yahoo.fr>

Date : 02/04/2019 20:03

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Référence : Projet parc éolien sur Villeuneuve la Comtesse - Vergné

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les éoliennes ça suffit : trop, c'est trop ! Les territoires des VALS de SAINTONGE ont largement participé à la politique énergétique du département de la Charente Maritime et plus encore Villeneuve la Comtesse.

Nous nous devons de préserver la richesse de notre patrimoine naturel, d'arrêter de détruire des arbres, de bétonner la campagne pour y construire des parcs éoliens industriels.
L'impact environnemental d'une éolienne n'est pas vert....

Chaque éolienne nécessite un socle de ferrailles + béton d'environ 1 500 tonnes par mât.

<http://theconversation.com/les-renouvelables-vont-elles-creer-une-nouvelle-dependance-au-beton-110931>

De nombreuses études le démontrent : les éoliennes ont un réel impact sur la mortalité des oiseaux et des chauves souris de par leur construction, de par leur fonctionnement.

<http://www.observatoire-environnement.org/L-eolien-et-ses-impacts-sur-l.html>

La fin de vie d'une éolienne n'est pas verte

[Et si on arrêtait d'enfouir les pales d'éoliennes? - L'Usine Matières premières](#)

Et si on arrêtait d'enfouir les pales d'éoliennes? - L'Usine Matières pr...

L'Usine Nouvelle

En France, la fin de vie de la première génération d'éoliennes pose la question de leur recyclage. Des solutions...

Les territoires des Vals de SAINTONGE sont-ils appelés à devenir une immense friche industrielle ??

Pour conclure, nous donnons un avis **DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien de Villeneuve la comtesse.

Cordialement,
François et Alexandra COLLARD
PUY DU LAC (17380)

Les renouvelables vont-elles créer une nouvelle dépendance au béton ?

31 mars 2019, 21:11 CEST

Auteurs



Emmanuel Hache

Économiste et prospectiviste, IFP Énergies nouvelles



Clément Bonnet

Économiste, IFP Énergies nouvelles



Gondia Sokhna Seck

Spécialiste modélisation et analyses des systèmes énergétiques, IFP Énergies nouvelles



Marine Simoën

Ingénieure de recherche en économie, IFP Énergies nouvelles



La construction de 20 000 éoliennes nécessite 30 millions de tonnes de béton. Guillaume Souvant/AFP

Éoliennes, batteries électriques ou panneaux photovoltaïques : la plupart des nouvelles technologies liées à l'énergie bas carbone nécessitent une quantité importante de ressources minérales, en particulier certaines « terres rares » ou encore des métaux dits technologiques (cadmium, cobalt, indium ou lithium, par exemple). Une demande trop importante à satisfaire pourrait limiter la diffusion à grande échelle des technologies « vertes ».

Mais d'autres matériaux de base, comme le cuivre, pourraient devenir tout aussi stratégiques dans le contexte de la transition énergétique. C'est également le cas du béton. Matériau structural le plus utilisé aujourd'hui dans le monde, sa « criticité » est régulièrement évoquée.

En France, par exemple, certaines études montrent qu'il faudrait 30 millions de tonnes de béton pour implanter 20 000 nouvelles éoliennes (pour ajouter une puissance de 80GW, au regard des 14GW déjà implantés). Ce chiffre n'a pas manqué de faire réagir des associations anti-éoliennes.

En portant ces besoins en béton à l'échelle mondiale, les interrogations, voire des craintes, émergent. Mais qu'en est-il réellement ? Va-t-on manquer de béton dans les prochaines décennies ?

10 milliards de tonnes produites chaque année

Le béton est un mélange, dont les proportions varient, d'un liant hydraulique (traditionnellement le ciment), de granulats (dont le gravier ou le sable), d'eau, d'adjuvants et parfois de fibres. L'eau provoque une réaction chimique de prise avec le ciment qui, en durcissant à l'air, lie tous les composants en un ensemble homogène et résistant.

Durable et bon marché, le béton est aujourd'hui le matériau de construction le plus utilisé au monde.

S'il est difficile d'en connaître le niveau de production, les estimations s'établissent autour de 10 milliards de tonnes chaque année (soit l'équivalent de plus d'une tonne par Terrien par an !).

Mais le béton reste un matériau « hostile » à la transition énergétique : sa production nécessite beaucoup d'énergie et contribue aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dont l'accumulation dans l'atmosphère perturbe le climat. Ces émissions représentent ainsi 8 à 9 % des émissions d'origine humaine globales de GES. Et la fabrication du béton mobilise plus de 2,5 % de la demande d'énergie primaire mondiale.

Plus précisément, c'est la production du clinker – composant essentiel du ciment résultant de la cuisson à très haute température d'un mélange composé principalement de calcaire et d'argile – qui s'avère majoritairement responsable de ces émissions, en raison de la combustion de combustibles fossiles, mais également de la chimie de la réaction qui libère du CO_2 .

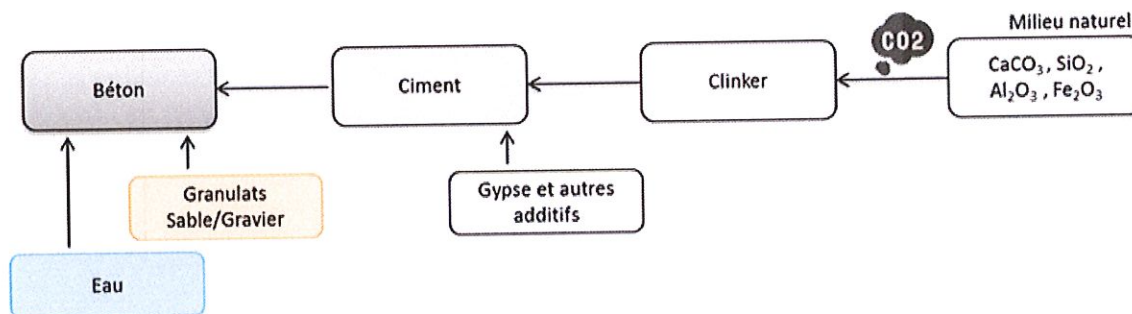


Schéma simplifié de production du béton. Auteurs

Vers un béton plus « propre » ?

Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), chaque tonne de ciment émet 540 kg de CO_2 . Ce nombre varie en fonction de la composition du ciment et de la région du monde où il est produit. Étant donné sa faible valeur commerciale et son poids important à transporter, le marché reste très régionalisé, avec peu d'échanges au niveau international. Par conséquent, il est rare que soient délocalisées les externalités négatives (pollution locale et émissions de GES) qui lui sont associées.

Aujourd'hui, de nombreuses solutions existent pour réduire les émissions liées à la production du ciment. L'AIE prévoit ainsi une diminution de 24 % des émissions directes liées à l'industrie cimentière grâce à la diminution de la part de clinker, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés, à l'utilisation de combustibles alternatifs ou encore à l'usage de technologies de capture et de stockage du CO_2 (*carbon capture and storage*).

Si certaines entreprises sont déjà bien engagées dans des objectifs de réduction de leur empreinte carbone, la mise en œuvre de ces mesures reste très incertaine à l'échelle mondiale. D'autant qu'avec la croissance de la population, l'AIE estime que la production de ciment pourrait augmenter de 23 % d'ici 2050.

En parallèle de ces considérations climatiques émergent d'autres problématiques, comme la demande en eau dans certaines régions en stress hydrique et la demande croissante en sable ; son prélèvement à proximité des côtes engendre l'érosion du littoral et le retrait des plages, menaçant le tourisme, l'agriculture et les écosystèmes marins.

Recyclage du béton : une filière à fort potentiel, encore au milieu...



Des technologies plus ou moins gourmandes

On le voit, la production du béton concentre les objectifs en matière de réduction des émissions de GES. Mais qu'en est-il du béton nécessaire à la transition énergétique, et plus précisément dans le secteur électrique ? Nous avons tenté de quantifier cette demande future.

À l'avenir, les besoins seront intimement liés aux technologies déployées, mais ils varient considérablement de l'une à l'autre : les barrages hydrauliques et les éoliennes sont très consommateurs de béton, les panneaux photovoltaïques beaucoup moins.

Les demandes en béton – donc en eau, en ciment et en granulats – seront, on le comprend, intrinsèquement liées aux futurs mix électriques développés par les États.

Technologie	Contenu béton (t/MW)
Eolien onshore	421
Eolien offshore	650
Nucléaire	523
Pétrole	244
Charbon	252
Biomasse	510
Gaz naturel (cycle combiné)	36

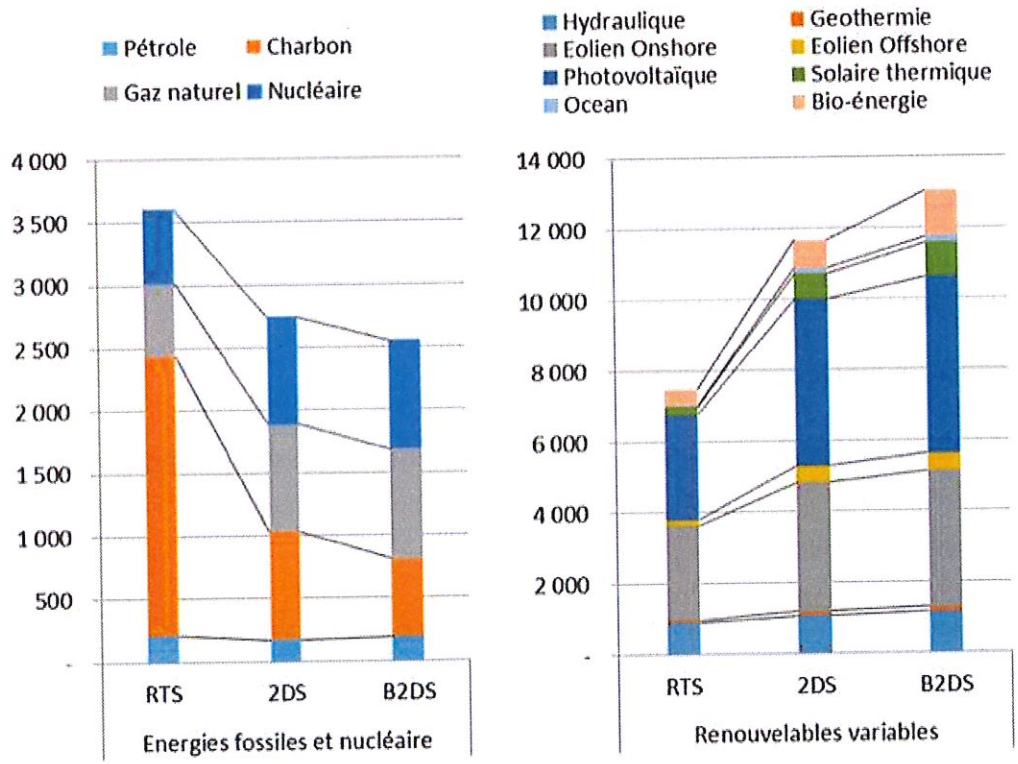
Source	Contenu (kg/MW)
Géothermie	0
Hydraulique	3 000
Solaire thermique	10
Photovoltaïque	10

Sources: EcoInvent Data, UNEP (2016), Vidal (2017)

Contenu béton des différentes technologies de production électrique.

Pour estimer ce volume nécessaire à l'implantation du nouveau mix électrique mondial à l'horizon 2050, les scénarios prospectifs du secteur énergétique (comme ceux fournis par l'AIE) permettent de déterminer les volumes de matériaux nécessaires à leur réalisation. Le rapport Energy Technology Perspective de 2017 décrit par exemple trois mix électriques mondiaux et régionaux pour les décennies à venir, en fonction de l'élévation globale des températures d'ici 2100 : +2,7 °C (scénario RTS) ; +2 °C (scénario 2DS) ; +1,75 °C (scénario B2DS).

Il faut également prendre en compte la durée de vie plus courte des installations renouvelables – 25 ans en moyenne pour l'éolien et le solaire contre 35 ans en moyenne pour les centrales thermiques traditionnelles, et leur démantèlement. On peut alors déduire la somme des capacités à installer d'ici à 2050 pour répondre au besoin des scénarios de l'AIE.



Nouvelle puissance installée cumulée (GW) par scénario entre 2014 et 2050 : répartition par technologie. Auteurs

Une part relativement faible dans la demande globale de béton

En associant à chaque technologie un contenu matière (kg/MW) – et en multipliant celui-ci par les

capacités nouvelles à installer sur la période 2014-2050 –, il devient alors possible d’estimer les quantités de matériaux nécessaires à la transition énergétique dans le secteur électrique.

La production de ciment étant le principal responsable de l’impact du béton sur le climat, il constitue la base des calculs suivants. Dans les hypothèses retenues, le ciment représente 15 % en moyenne de la masse du béton.

Selon notre étude –, les scénarios pour 2050 exigent une demande croissante de ciment. Au niveau global, la part du ciment consacrée à l’installation des nouvelles capacités entre 2014 et 2050 ne représente toutefois que 0,8 % de la demande cumulée de ciment d’ici à 2050 – soit environ un tiers de la production mondiale actuelle, la majorité du ciment étant utilisé dans le secteur de la construction.

Les émissions de CO₂ liées à la production de ciment pour le secteur électrique sont également négligeables au regard de la baisse des émissions attendues grâce au nouveau parc électrique mondial composé d’énergies renouvelables. Le ciment ne devrait donc pas limiter le déploiement des nouvelles capacités nécessaires aux trois scénarios proposés par l’AIE.

Scénario	Demande cumulée de ciment (2014-2050)	Emissions cumulées directes de CO₂ (2014-2050)
RTS	1 016 Mt (ref.)	549 Mt
2DS	1 205 Mt (+19%)	650 Mt
B2DS	1 300 Mt (+28%)	702 Mt

Source : Auteurs

Demande cumulée de ciment d’ici 2050 et émissions de CO₂ associées.

Une demande en ciment inégalement répartie

La Chine, premier producteur mondial, représente environ un quart de la demande globale de ciment, soit l’équivalent de tous les pays de l’OCDE confondus. Elle est suivie de l’Inde, deuxième pays possédant la croissance de la demande d’électricité la plus forte d’ici 2050.

Mais, pour traduire la dépendance d’un mix électrique à une ressource, il faut recourir à un autre indicateur : la demande par capacité installée (Mt ciment/GW installé), dite ici « intensité-ciment ». On peut également traduire cette information pour les émissions de CO₂ liées à la production du ciment (Mt CO₂/GW installé).

La moyenne mondiale quasi constante est ici aussi biaisée par le poids de la Chine et il existe parfois de grandes disparités entre régions. Par exemple, l’intensité ciment du Brésil est trois fois plus importante que celle du Mexique. Au sein d’une même région, on observe également une différence de

demande significative selon les scénarios. Le mix électrique russe consommerait 30 % de plus de ciment dans un scénario à 1,75 °C qu'à 2,7 °C.

Le ciment nécessaire à la transition énergétique est également à mettre en relation avec la production annuelle régionale : en Russie ou au Brésil, il pourrait en représenter plus de 85 %, contre 12 % en Chine. Dans les pays en développement marqués par une forte urbanisation, l'impact de la production de ciment liée à la transition dans le secteur de l'électricité demeure donc significatif.

	Capacités installées cumulées (2014-2050) (GW)			Intensité ciment par nouvelle capacité installée (Mt/GW)			Intensité CO ₂ de la production de ciment par capacité installée (Mt/GW)		
	RTS	2DS	B2DS	RTS	2DS	B2DS	RTS	2DS	B2DS
Chine	4 094	4 276	4 142	70	69	72	38	37	39
Inde	1 626	2 304	2 346	72	66	68	39	36	37
USA	1 861	2 247	2 318	45	47	50	24	25	27
EU	1 294	1 354	1 448	64	67	63	34	36	34
ASEAN	671	952	1 107	104	98	108	56	53	58
Brésil	268	290	301	174	150	160	94	81	87
Russie	214	269	316	118	157	152	64	85	82
Mexique	219	255	283	34	49	48	18	26	26
Afrique du Sud	121	164	158	53	53	54	29	29	29
Monde	13 801	15 800	16 629	74	76	78	40	41	42



Auteurs

Pas d'obstacle au développement des ENR

Nos travaux démontrent donc plutôt une absence de criticité sur la ressource béton – et plus particulièrement ciment – à l'horizon 2050 dans le cadre de la transition du secteur électrique. En revanche, le contexte d'urbanisation croissante et de réduction des émissions de CO₂ implique des enjeux bien plus forts pour l'industrie du béton au niveau global, et invite à la réflexion sur la coordination des politiques urbaines et énergétiques.

Si les seules productions et consommations de béton nécessaires au développement des énergies renouvelables peuvent difficilement apparaître comme des aspects limitants dans le futur, d'autres aspects, comme la dégradation des paysages ou la consommation d'eau, pourraient être soulevés dans le déploiement des énergies renouvelables.

Samuel Carcanague, chercheur à l'Institut de Relations internationales et stratégiques (IRIS) et Aymen Jabberi, étudiant à l'École centrale de Lyon, ont participé à la rédaction de cet article.

 Chine changement climatique gaz à effet de serre transition énergétique éolien hydroélectricité 
 construction bâtiment criticité émissions de CO₂

The Conversation France est une association à but non-lucratif. Pour nous aider dans notre mission de diffusion du savoir, faites un don fiscalement déductible.

Faites un don

L'éolien et ses impacts sur l'environnement

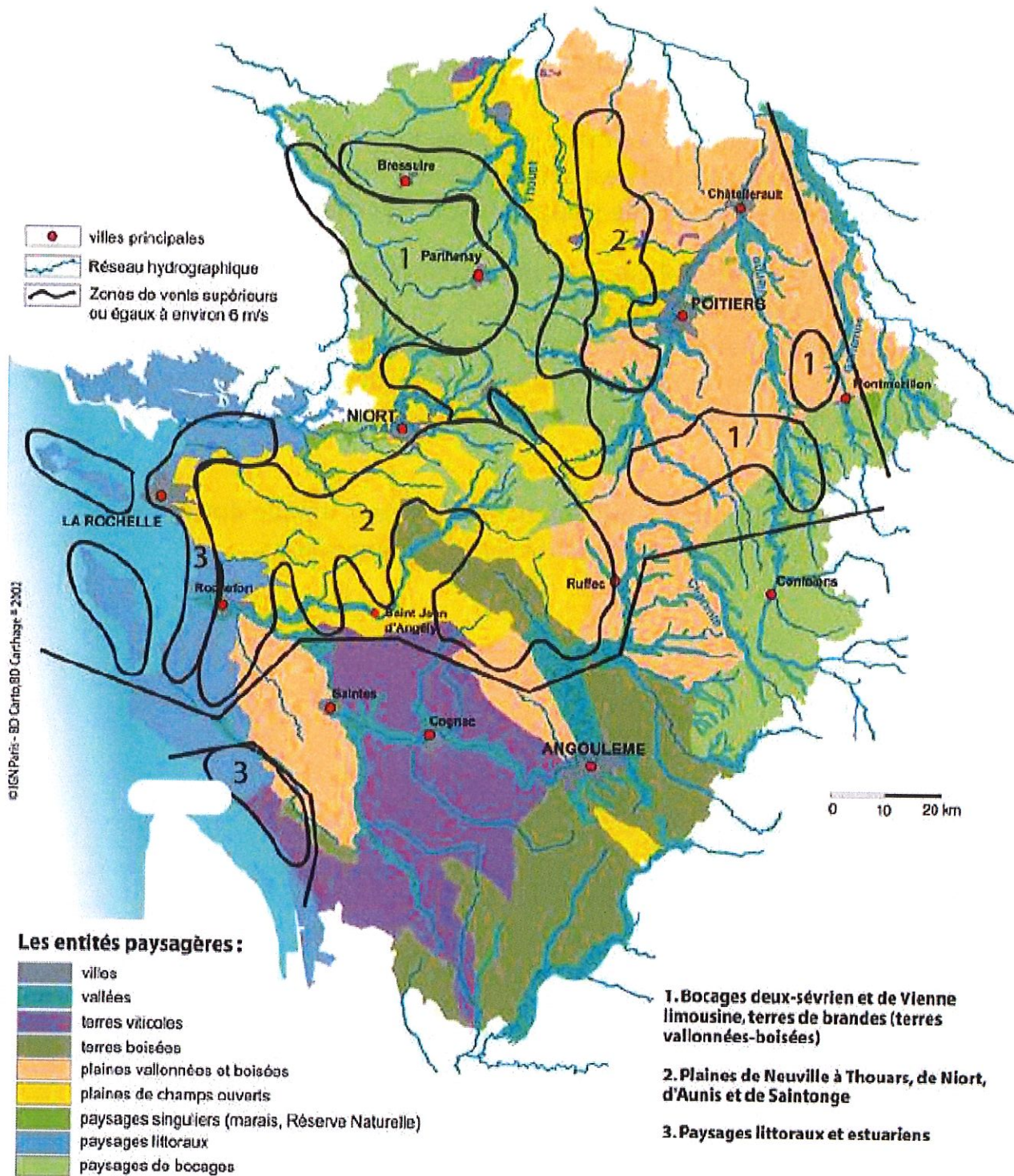
Un impact sur les paysages

L'implantation d'éoliennes modifie le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...).

L'analyse des gisements éoliens en Poitou-Charentes (zones de vent de vitesse supérieure ou égale à 6m/s) pointe les types de paysages potentiellement touchés par l'implantation d'éoliennes : les bocages deux-sévrien et de Vienne limousine et les terres de Brandes (vallonnées-boisées) ; les plaines de Neuville à Thouars, de Niort, d'Aunis et de Saintonge ; les paysages littoraux et estuariens.

Parmi ceux-ci, les paysages emblématiques, à valeur unique doivent être protégés ; de même que les abords des sites et monuments.

Gisements éoliens et paysages



Réalisation cartographique:
Observatoire Régional de l'Environnement
Poitou-Charentes, d'après le Schéma régional d'éolien, Juin 2004

Source des données:
CREN Poitou-Charentes - Aubel, Bigot, Collin, DeFrance, OUTSIDE - 1999

Gisements éoliens et paysages

Un impact sur la qualité de vie

Le bruit est la principale gêne générée par les éoliennes. Il est provoqué par la mécanique à l'intérieur de la nacelle et par les pâles fendant l'air. Ces dernières années, des améliorations techniques ont rendu possible la réduction de ce bruit à un faible niveau : 55 dB au pied d'une éolienne (80 dB correspondent par exemple au bruit à l'intérieur d'une voiture et 130 dB à un marteau-piqueur). Le bruit s'atténue ensuite en fonction de la distance.

Le seuil de nocivité du bruit sur la santé est atteint pour une valeur de 85 dB.

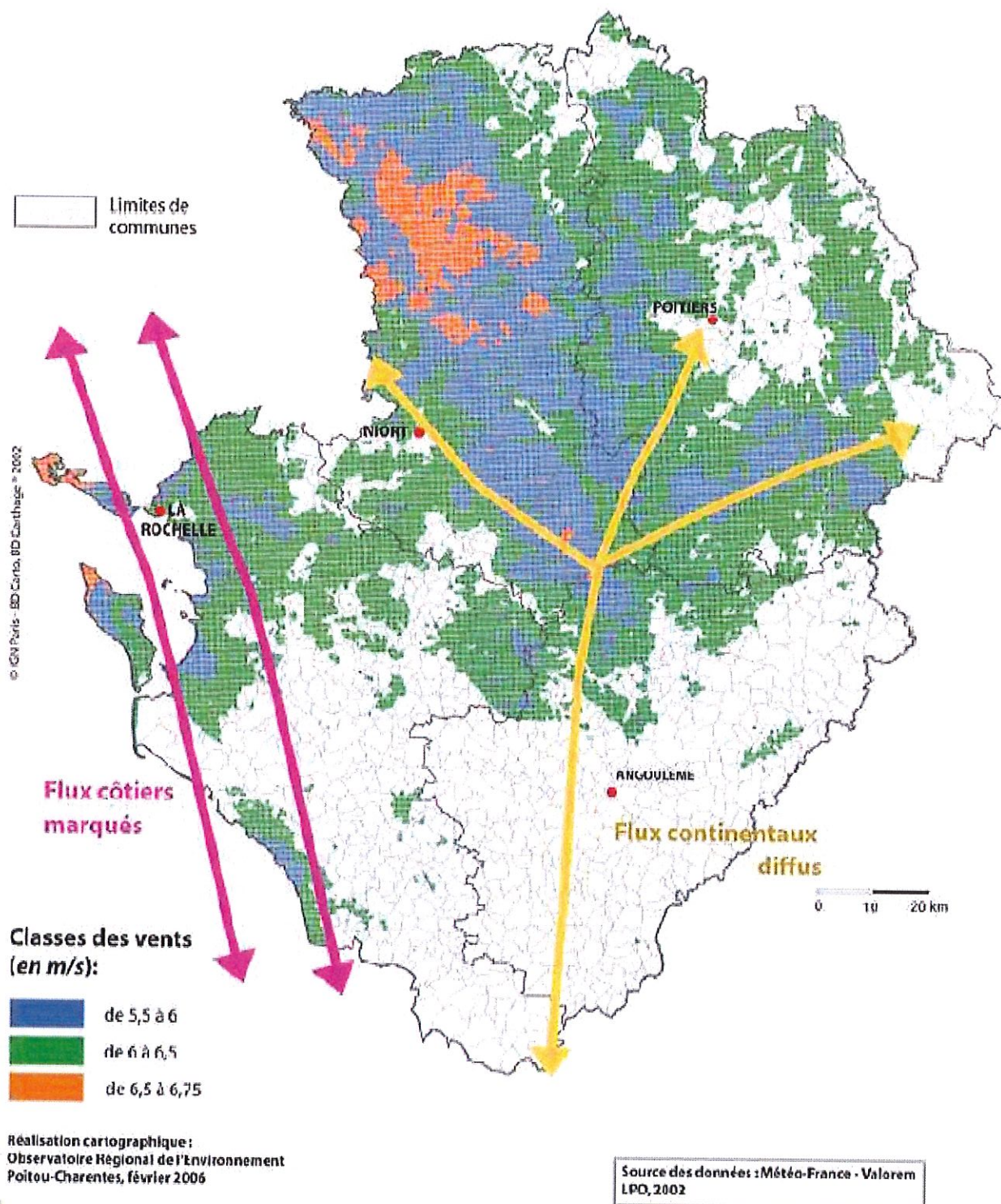
Selon *le code de la santé publique, décret n°95-408 d'avril 1995*, l'émergence maximale tolérée (différence entre le bruit ambiant et celui du parc éolien) est de 3 décibels la nuit et 5 dB le jour à l'extérieur d'une maison en tenant compte du sens des vents dominants (pour les habitations les plus proches).

Un impact sur la faune

L'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chiroptères. Leur implantation peut avoir des conséquences perturbantes sur les voies de migration et sur les corridors entre zones de reproduction, de repos ou d'alimentation (des mortalités ont été observées résultant de la collision avec les éoliennes ou provenant de l'effet déviant des vols vers des lignes électriques). Elle peut également avoir un impact négatif sur la territorialisation des oiseaux au sein même des champs d'éoliennes et aux alentours (effet du bruit). Les incidences de la mise en place de l'équipement et des nouvelles structures de distribution de l'électricité sur les habitats existent également.

La région Poitou-Charentes se situe sur l'axe de migration atlantique. Celle-ci constitue un lieu de reproduction, de nourrissage et de reposoir pour de nombreuses espèces. Ces flux passent dans les zones les plus ventées. De même, ces zones regroupent des habitats très protégés (sites Natura 2000, ZNIEFF, zones humides remarquables...).

Gisements éoliens et flux migratoires des oiseaux



Gisements éoliens et flux migratoires des
oiseaux

L'éolien ne se fait donc pas au hasard

Au niveau de l'urbanisme, plusieurs textes précisent les procédures qui s'appliquent aux projets éoliens. En particulier, la loi n°2003-590 du 2 Juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat définit le nouveau cadre réglementaire dans lequel les projets d'installation d'éoliennes s'inscrivent.

Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore.

Le milieu culturel est également pris en compte :

- ☛ Sites inscrits et classés ;
- ☛ Monuments historiques inscrits et classés ;
- ☛ Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ;
- ☛ Sites archéologiques.



Accessible sur le site : <http://www.observatoire-environnement.org>

Adresse directe : <http://www.observatoire-environnement.org/lien/>

Téléport 4 Antarès B.P. 50163

86962 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Tél : +33 (0) 5 49 49 61 00 Fax : +33 (0) 5 49 49 61 01

contact@observatoire-environnement.org

Site financé par la

Région Nouvelle-Aquitaine :



avec la participation de :





L'USINENOUVELLE

S'inscrire à la newsletter

L'ACTU	EMPLOI & CARRIÈRES	TROUVEZ VOS FOURNISSEURS	NOS ÉVÈNEMENTS ET FORMATIONS	APPELS D'OFFRES	INDUSTRIE EXPLORER	INDICES & COTATIONS							
AÉRO	AGRO	AUTO	ENERGIE IA	INDUSTRIE 4.0	SANTÉ RH	QUOTIDIEN DES USINES	ECO	MATIÈRES PREMIÈRES	SUCCÈS ÉTRANGERS	L'USINE CAMPUS	VIDÉO	BLOGS	ET AUSSI

Accueil L'Usine Matières premières

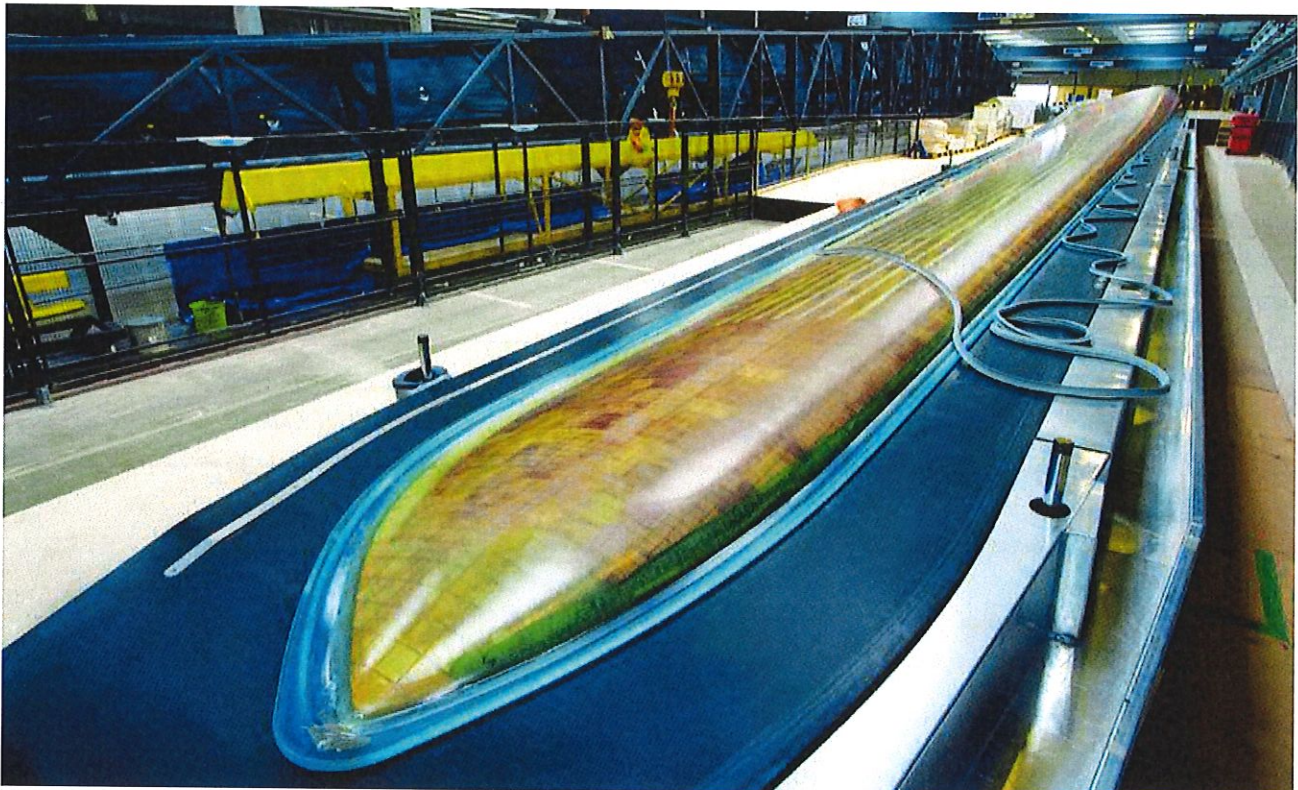
L'USINE DE L'ENERGIE

ACCUEIL	ENERGIES RENOUVELABLES	NUCLÉAIRE	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ENERGIES FOSSILES	LES DATAS DE L'ENERGIE
---------	------------------------	-----------	------------------------	-------------------	------------------------

Et si on arrêtait d'enfouir les pales d'éoliennes?

LAURENT ROUSSELLE PUBLIÉ LE 20/02/2019 À 17H00

En France, la fin de vie de la première génération d'éoliennes pose la question de leur recyclage. Des solutions émergent pour les pales en composite, élément le moins bien valorisé.



La demande mondiale de fibre de carbone pour l'éolien est estimée à 20 880 tonnes en 2018.

© Siemens AG ; D.R.

TWITTER

FACEBOOK

LINKEDIN

FLIPBOARD

EMAIL

Huit cent quarante tonnes de béton, 300 tonnes d'acier et 25 tonnes de composites, c'est à peu près ce que représente une éolienne de 2 MW. Quelques dizaines seulement de ces moulins à vent ont été démantelées en France depuis l'installation du premier parc en 1996. Dans cinq ans, ils seront 1 500 à laisser la place à des modèles plus puissants.

Un nombre qui va inévitablement augmenter compte tenu de l'accélération des investissements en matière d'énergie renouvelable prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). *"À partir de 2020, plusieurs centaines de machines devront être démantelées chaque année"*, prévient Didier Evano, le président de Net-Wind, une PME spécialisée dans la maintenance éolienne située en périphérie de Nantes, à La Chevrolière (Loire-Atlantique). Un démantèlement qui pose un nouveau défi, celui de la valorisation des composants des éoliennes.

UNE PRÉOCCUPATION RÉCENTE

**Pour lire la totalité de cet article, ABONNEZ-VOUS
Pour un accès immédiat, payez en ligne par carte bleue**

**En vous abonnant à L'Usine Nouvelle,
vous accédez à :**

Une **vision unique** de l'industrie en France et dans le monde

Une **couverture inégalée** de l'actualité des usines en région

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE, commissaire enquêteur - Projet Ferme Eolienne des Terres du Pré René
De : chateau.gorce@orange.fr
Date : 03/04/2019 10:05
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous nous opposons fermement au projet de 5 aérogénérateurs géants sur les communes de Villeneuve la Comtesse et Vergné.

Installé depuis plus de 10 ans à Pleuville en Charente, nous connaissons bien la région. Il y a quelques années c'était un bonheur de se promener et de visiter la Charente, la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Depuis de plus en plus des aérogénérateurs sont installés partout, l'attractivité du terroir a beaucoup diminué et c'est choquant de voir comment le paysage est en train de se transformer en zone industrielle.

Au lieu d'un paysage reposant et bucolique, nous voyons souvent des pales mécaniques qui tournent le jour et qui clignotent agressivement pendant la nuit ! Le beau paysage et le calme, un grand atout de cette région, est en grand danger et on se demande pourquoi l'invasion par ces machines industrielles continue même si l'on sait bien qu'**en Allemagne la transition énergétique est un des plus grands scandales depuis la Second Guerre Mondiale**. Ce pays est aujourd'hui le plus grand pollueur d'Europe. D'un côté beaucoup d'argent pour peu des gens/entreprises et de l'autre côté beaucoup de soucis pour des milliers des personnes qui doivent vivre près des machines gigantesques dans une campagne saccagée.

Il y a déjà la saturation avec trop de zones industrielles dans cette région et on se sent de plus en plus encerclé. L'objectif des MW ici est plus qu'atteint et couvre largement les besoins. On sait qu'au cours du transport jusque 30% de l'énergie peut être perdue et on ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique puisque elle est intermittente, pose un grand souci et n'est pas du tout rentable (hors subvention) dans une région avec si peu du vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent cette qualification.

Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est

commun pour toute la France. Nous avons deux gîtes à Pleuville et nos hôtes viennent dans cette région à cause de la tranquillité et la nature préservée. Les aérogénérateurs défigurent de plus en plus ce magnifique paysage et les hôtes nous disent clairement qu'ils ne veulent pas passer leurs vacances près des machines industrielles ou les voir de partout. Nos habitués sont très surpris que tous les ans il y a de nouveaux monstres qui les gênent énormément. Si cette folie ne s'arrête pas, ils iront chercher d'autres destinations de vacances.

Ce que nos hôtes nous disent est confirmé dans le document « L'étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes » publié par l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes en novembre 2017:

« L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique.

Cette enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambres d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

- Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

Le tourisme est une carte économique majeure de la France et les retombées sont immenses. Si beaucoup moins de touristes viennent le secteur touristique français va être impacté gravement.

Un conseiller municipal d'une commune où il y a un projet éolien nous a confirmé qu'il y a plusieurs familles sur la commune qui veulent quitter leurs maisons au cas où le projet se réaliserait. Le revenu des impôts que la commune perdrait serait plus grand que le montant que la commune recevrait pour les aérogénérateurs installés ! Si ces maisons seraient vendables ou non c'est une autre question parce que presque personne ne veut acheter une maison près d'une centrale éolienne. En tout cas les valeurs des maisons diminueraient et auraient un négatif impact sur la commune. Finalement tout le monde perd et pas seulement le paysage est détruit mais les gens se plaignent et la zizanie s'installe. C'est déjà le cas dans beaucoup de communes avec des machines industrielles qui divisent la population.

Il y a des gens qui sont nés dans cette région et d'autres qui ont choisi de s'installer ici à cause du cadre de vie. Tout d'un coup ce splendide paysage se transforme et on se sent menacé par le gigantisme des machines qui détruisent le paysage, qui gâchent la vie des riverains et qui impactent gravement la santé. **Nous avons des obligations mais l'état n'a-t-il pas aussi des obligations? Peut-il détruire la richesse naturelle? Ne devrait pas tout le paysage être protégé? Est-ce que la santé des humains et des animaux ne vaut rien ?**

La hauteur des machines industrielles a augmenté énormément dans les

dernières années mais la distance entre celles et les habitations est toujours 500m en France ! A cause des machines industrielles infernales beaucoup trop près des habitations **il y a déjà trop de victimes qui souffrent des nuisances sonores et visuelles et en plus beaucoup ont des problèmes de santé à cause des infrasons.**

- **Comment peut-on prendre le risque que d'autres victimes s'ajoutent?**

- **Ne faudrait-il pas d'abord se dévouer aux doléances des riverains et s'occuper sérieusement des plaintes avant de présenter d'autres projets partout ?**

Des monstres qui sont de plus en plus hauts, qui font du bruit, qui sont néfastes pour la santé, la faune et la flore et qui clignotent agressivement pendant la nuit c'est déjà grave mais qu'ils peuvent être installés à 500 mètres des habitations est scandaleux et en plus très dangereux. Sur le "parc" le Confolentais en Charente il y a plus de 60 personnes qui se sentent comme victimes et qui souffrent de ces machines infernales. Le commissaire enquêteur qui donnait un avis favorable à ce projet il y a quelques années a écrit dans son rapport en janvier 2018 concernant l'enquête publique sur Chasseneuil-en-Bonnieure (Charente) ce qui suit et il a donné un avis défavorable sur ce projet:

"-6 sur le vécu du commissaire enquêteur

Il a mené l'enquête publique sur le parc éolien du confolentais fin 2013. A l'occasion de la présente enquête, il a eu le retour d'expérience du fonctionnement de ce parc. Les élus soutenaient tous le projet à l'époque. Il y a eu un renversement total de leur position causé entre autre par le non respect des engagements financiers auprès des collectivités. Même les propriétaires des terrains auraient été déçus. Les craintes des nuisances exprimées à l'époque se sont confirmées, l'exploitant ayant tardé à mettre en œuvre les bridages pour limiter l'émergence acoustique. Monsieur Jean Noël Rainaud habitant la Jaroussie 16350 St Coutant, que j'avais rencontré à l'époque a tenu à se déplacer pour témoigner de sa situation. Il m'a déclaré qu'il était dans l'impossibilité d'habiter sa maison rénovée située à Fonbarreau de St

Coutant distante de 600 m du parc, car le bruit, par vent fort est tel qu'il lui est impossible d'y vivre sereinement. A l'occasion d'un déplacement personnel en hiver sur la D749 , route qui travers St Coutant, je fus surpris de la transformation du paysage qu'avait généré la présence des éoliennes."

Nous nous permettons de vous envoyer le lien suivant qui contient un excellent article:

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/arretons-cette-transition-energetique_2035217.html

Il dit dans l'article entre autres:

Lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil et qu'on a démantelé les centrales nucléaires, il n'y a que trois solutions : soit on importe du courant, soit on allume les centrales à charbon et à gaz, soit on coupe le courant ! L'opinion est sincèrement convaincue que les éoliennes et panneaux solaires diminuent le CO2 et la pollution ; la vérité est qu'ils les augmentent considérablement.

Nous espérons que vous allez donner un avis défavorable à ce projet pour ne pas ajouter - entre autres - des problèmes sanitaires mais de respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Cordialement

Sonja et Mark Gurt

Château de
GORCE 

F-16490 Pleuville

[INTERNET] A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE, ...

Sujet : [INTERNET] enquête publique 3° zone d'éolienne Villeneuve la Comtesse

De : Alain <alain.grimaud140@orange.fr>

Date : 03/04/2019 11:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je m'oppose catégoriquement à la prolifération programmée des champs d'éoliennes pour les raisons suivantes:

- dégradation des conditions de vie dans l'environnement
- impact nul sur les émissions de gaz à effet des serre
- nécessité en l'absence de vent de moyens de productions charbon,gaz ou pétrole.
- l' éolien en substitution de la consommation d'énergie fossile ne peut être que marginal.
- la malhonnêteté des promoteurs pour obtenir un accord des maires et propriétaires fonciers.
- le tarif de l'obligation d'achat par EDF des MWh éoliens permet un amortissement rapide des installations et participe à la fortune collossale des industriels.

Les vrais solutions sont un programme sérieux d'économie d'énergie, et le développement d'autres solutions: biomasse, carburant d'origine agricole, solaire, géothermie, , A.

A.Grimaud

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable - Enquête publique - Villeneuve la Comtesse Vergné

De : Association Bien Vivre à PUY DU LAC <bienvivreapuydulac@gmail.com>

Date : 03/04/2019 14:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : president17@charente-maritime.fr, lionel.quillet@charente-maritime.fr, president@aquitaine.fr, caroline.aloe@charente-maritime.fr, jean-claude.godineau@charente-maritime.fr, cecile.david@charente-maritime.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le mix énergétique n'est-il que du vent ?

En matière d'énergies renouvelables, il y a mieux à proposer que l'éolien, comme le solaire ou la méthanisation et mieux encore : ÉCONOMISONS l'énergie !

Dans le village de VILLENEUVE LA COMTESSE comme dans celui de PUY DU LAC, qui appartiennent à la même communauté de communes des **VALS de SAINTONGE**, l'exaspération monte de plus en plus. Nous habitons un territoire sacrifié, jeté en pâture aux promoteurs éoliens.

Enfin, le Président du Conseil départemental de Charente Maritime a entendu notre souffrance.

A partir de quel chiffre, l'Etat (donc la Préfecture) entendra cette souffrance et dira « STOP, ce n'est plus vivable » : 400, 500...voir 1000 éoliennes ?

"Bien vivre à Puy du Lac" compte jouer un rôle de lanceur d'alerte par ce mail.

Pour conclure et éviter toute ambiguïté, l'Association donne un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien sur Villeneuve la Comtesse - Vergné.

Avec nos salutations distinguées,
L'Association "Bien vivre à Puy du Lac"
Facebook : bienvivreapuydulac



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] tr: enquête publique 3° zone d'éolienne Villeneuve la Comtesse

De : Alain <alain.grimaud140@orange.fr>

Date : 03/04/2019 15:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : VLC.Environnement@free.fr

> Message du 03/04/19 11:59

> De : "Alain" <alain.grimaud140@orange.fr>

> A : pref-envir-pref17@Charente-Maritime.gouv.fr

> Copie à :

> Objet : enquête publique 3° zone d'éolienne Villeneuve la Comtesse

>

>

>

Monsieur le préfet,

>

> **Je m'oppose catégoriquement à la prolifération programmée des champs d'éoliennes et en particulier à la 3° zone d'éolienne en projet sur la commune de Villeneuve la Comtesse et ce pour les pour les raisons suivantes:**

> - dégradation des conditions de vie dans l'environnement

> - impact nul sur les émissions de gaz à effet des serre

> - nécessité en l'absence de vent de moyens de productions charbon,gaz ou pétrole.

> - l'éolien en substitution de la consommation d'énergie fossile ne peut être que marginal.

> - la malhonnêteté des promoteurs pour obtenir un accord des maires et propriétaires fonciers.

> - le tarif de l'obligation d'achat par EDF des MWh éoliens permet un amortissement rapide des installations et participe à la fortune colossale des industriels.

>

> Les vrais solutions sont un programme sérieux d'économie d'énergie, et le développement d'autres solutions: biomasse, carburant d'origine agricole, solaire, géothermie, hydroélectricité ...

> A.Grimaud

Alain GRIMAUD

14 rue du vivier

17330 La Croix Comtesse

Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 03/04/2019 16:23

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

La SPPEF a déjà émis un avis défavorable concernant les projets de deux parcs éoliens à Villeneuve la Comtesse/Coivert et Villeneuve-la-Comtesse/Vergné.

La population n'a pas été entendue et, malgré les fortes oppositions, la construction de 13 éoliennes proches de l'église romane et du château XIVème et de d'autres monuments historiques commencera probablement vers septembre 2019.

Ce projet d'un 3^{ème} parc éolien de 5 éoliennes à Villeneuve la Comtesse/Vergné est maintenant soumis à enquête publique.

C'est intolérable pour la population. Quand seront-elles entendues ?

La SPPEF a toujours lutté contre la prolifération des parcs éoliens constatée plus particulièrement en Aunis et dans le Pays Vals de Saintonge ; mais la Saintonge romane et l'estuaire de la Gironde commencent à être également envahis ou menacés d'envahissement.

M. Bussereau, Président du Conseil départemental, veut à juste titre empêcher cette prolifération. Il a déclaré : « *Les projets éoliens mettent en danger de mort le développement touristique du département.* » La SPPEF approuve bien entendu la création de l'Observatoire de l'éolien, dont M. Bussereau a eu l'initiative, et le moratoire de 2 ans voté par le Département.

Les éoliennes ont un impact paysager très fort étant donné la hauteur de ces machines (180 m.). De plus, Villeneuve la comtesse est située entre deux monuments historiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment l'église d'Aulnay et l'Abbaye royale de St-Jean d'Angély situées sur les chemins de St-Jacques. Ladite Abbaye royale est elle-même encerclée par un grand nombre d'éoliennes. Il faut y ajouter la co-visibilité avec les autres parcs éoliens.

Ces éoliennes ont un impact sanitaire lorsqu'elles sont proches des maisons (nuisances sonores et lumineuses). La distance de 500 m. ne suffit pas. L'Académie de médecine préconise 1.500 m. Il faut ajouter la dépréciation de l'immobilier, l'impact sur la flore et la faune, l'intermittence de cette énergie : elles ne fonctionnent qu'à 25% du temps. Il faut des centrales thermiques polluantes pour prendre le relai quand le vent fait défaut. Quant à la fabrication des aimants qui sont incorporés dans ces équipements, c'est une catastrophe écologique.

D'autres sources d'énergie, notamment la biomasse, la géothermie, les hydroliennes, doivent être étudiées et développées.

Marc Fardet,
Délégué de Sites et Monuments pour la Charente-Maritime
(Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France)

NB. Je vous remercie d'avance de bien vouloir insérer cet avis dans le registre d'enquête publique.

Sujet : [INTERNET] TR: Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 03/04/2019 16:37

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur

Suite au message que je viens de vous envoyer, j'é mets bien entendu un **avis défavorable** au 3^{ème} projet éolien de VLC/Vergné.

Marc Fardet

Sites et Monuments 17

De : Marc FARDET [mailto:marc.fardet@gmail.com]

Envoyé : mercredi 3 avril 2019 16:23

À : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

La SPPEF a déjà émis un avis défavorable concernant les projets de deux parcs éoliens à Villeneuve la Comtesse/Coivert et Villeneuve-la-Comtesse/Vergné.

La population n'a pas été entendue et, malgré les fortes oppositions, la construction de 13 éoliennes proches de l'église romane et du château XIV^{ème} et de d'autres monuments historiques commencera probablement vers septembre 2019.

Ce projet d'un 3^{ème} parc éolien de 5 éoliennes à Villeneuve la Comtesse/Vergné est maintenant soumis à enquête publique.

C'est intolérable pour la population. Quand seront-elles entendues ?

La SPPEF a toujours lutté contre la prolifération des parcs éoliens constatée plus particulièrement en Aunis et dans le Pays Vals de Saintonge ; mais la Saintonge romane et l'estuaire de la Gironde commencent à être également envahis ou menacés d'envahissement.

M. Bussereau, Président du Conseil départemental, veut à juste titre empêcher cette prolifération. Il a déclaré : « *Les projets éoliens mettent en danger de mort le développement touristique du département.* » La SPPEF approuve bien entendu la création de l'Observatoire de l'éolien, dont M. Bussereau a eu l'initiative, et le moratoire de 2 ans voté par le Département.

Les éoliennes ont un impact paysager très fort étant donné la hauteur de ces machines (180 m.). De plus, Villeneuve la comtesse est située entre deux monuments historiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment l'église d'Aulnay et l'Abbaye royale de St-Jean d'Angély situées sur les chemins de St-Jacques. Ladite Abbaye royale est elle-même encerclée par un grand nombre d'éoliennes. Il faut y ajouter la co-visibilité avec les autres parcs éoliens.

Ces éoliennes ont un impact sanitaire lorsqu'elles sont proches des maisons (nuisances sonores et lumineuses). La distance de 500 m. ne suffit pas. L'Académie de médecine préconise 1.500 m. Il faut ajouter la dépréciation de l'immobilier, l'impact sur la flore et la faune, l'intermittence de cette énergie : elles ne fonctionnent qu'à 25% du temps. Il faut des centrales thermiques polluantes pour prendre le relai quand le vent fait défaut. Quant à la fabrication des aimants qui sont incorporés dans ces équipements, c'est une catastrophe écologique.

D'autres sources d'énergie, notamment la biomasse, la géothermie, les hydroliennes, doivent être étudiées et développées.

Marc Fardet,

Délégué de Sites et Monuments pour la Charente-Maritime
(Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France)

NB. Je vous remercie d'avance de bien vouloir insérer cet avis dans le registre d'enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Villeneuve la Comtesse et Vergné

De : <hdechabot@wanadoo.fr>

Date : 03/04/2019 19:40

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir joindre ces quelques lignes aux dépositions concernant l'enquête publique Villeneuve la Comtesse et Vergné.

« Aujourd'hui le sentiment qui prime lorsqu'on interroge nos concitoyens à propos de l'éolien, c'est le sentiment d'exaspération due à la saturation du paysage.

Aussi, lorsque qu'on lit dans les journaux que des grands commis de l'Etat comme M. Dominique Bussereau et M. Xavier Bertrand demandent un moratoire, nous ne pouvons qu'approuver.

Les populations de ces deux grandes régions sont de plus en plus irritées par le nombre croissant de ces machines industrielles monumentales dont les nuisances perturbent gravement leur cadre de vie et les atteignent directement (syndrome de l'éolien), non seulement les humains et les animaux, mais la faune, la flore, le tourisme et par voie de conséquence, à brève échéance, l'économie de ces régions. Se préoccuper de satisfaire les intérêts commerciaux d'opérateurs, pour la grande majorité d'entre eux étrangers, cela suffit. »

Salutations distinguées.

Henri de Chabot

Sujet : [INTERNET] Référence : Projet parc éolien sur Villeuneuve la Comtesse - Vergné

De : Philippe <philipperater@hotmail.com>

Date : 03/04/2019 19:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour M. le Préfet,

merci de me compter dans les avis défavorables pour l'implantation d'un nouveau champ éolien à proximité du village où j'ai une résidence, Ligueuil (commune de Courant, 17330).

Cette profusion de mats dans le nord de la Charente-Maritime se fait de manière antidémocratique, ne sert les intérêts que de promoteurs avides d'argent et de maires cupides, est dangereuse pour la santé (500 mètres de distance d'habitations en France, 1.500 en Allemagne, pourquoi ?), va à l'encontre entre voisins du "bien vivre ensemble", détruit l'environnement de sites classés comme non-classés (Chapelle de Sainte-Radegonde) et provoque des nuisances sonores insupportables. Je précise que je suis en faveur des énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, mais pas de manière anarchique comme cela se fait sous votre autorité dans notre région, l'une des plus prisées par le tourisme jusqu'à présent pour ses atouts. Cordialement.

Philippe Rater

1 rue de la Place

Ligueuil 17330 Courant

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien de Villeneuve La Comtesse et Vergé

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 04/04/2019 08:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de donner un avis défavorable au projet éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergé pour les raisons suivantes:

- l'énergie éolienne dépend du vent qui ne souffle jamais à la même vitesse et qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins. Quand il y a peu de vent ce sont des centrales pilotables thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai. L'énergie éolienne ne peut remplacer des centrales pilotables comme le nucléaire, le thermique ou l'énergie hydraulique. L'énergie éolienne demande la création de nouvelles lignes électriques, le subventionnement des centrales thermiques ou nucléaires qui ne vont fonctionner que partiellement, avec pour conséquence pour le consommateur une augmentation substantielle et insupportable du prix de l'électricité.

- les parcs éoliens détruisent les milieux naturels et sont mortels pour les oiseaux, notamment les rapaces qui sont des espèces en voie de disparition.

- ils sont un danger pour la santé humaine et animale. Voir l'article du journal l'éclairer au sujet des parcs éoliens de Loire Atlantique.

- la présence d'éoliennes dans le voisinage entraîne la baisse de la valeur des biens immobiliers.

- les éoliennes sont concentrées uniquement dans le Nord de la région Nouvelle Aquitaine.

- le promoteurs versent des sommes considérables aux propriétaires fonciers qui signent une promesse de bail. Il s'agit simplement pour le promoteur d'un achat de signature. C'est immoral et inacceptable.

- j'habite à 1700 m d'un parc de 7 éoliennes et depuis 2015, je souffre d'acouphènes. Ceux-ci peuvent être occasionnés par les infrasons émis par les aérogénérateurs.

- les promesses de recettes fiscales pour les communes ne sont que des mirages.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à mes sentiments les plus respectueux.

Cordialement

Marcel Puygrenier

— Pièces jointes : _____

Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf

30 octets

L'Eclaireur

Châteaubriant et sa région

ISSN 1160-4077

M 9922 - 1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publhebdo.fr
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 1,50€



Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

Des éoliennes tueuses ?



Pages 4 et 5

CHEMINÉES POELES INSERTS

LES JOURNÉES VOLCANIQUES

Jusqu'au 15 mars 2019

JUSQU'À 20% DE REMISE

Voir page 6

BOURGUILLEAU FRERES
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT
02 40 28 14 23 - www.cheminee-travaux-chateaubriant.fr

Châteaubriant

Page 8

Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !



Châteaubriant

Page 9

Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

INSTITUTION ST-JOSEPH

PORTES OUVERTES

COLLÈGE

SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h

Toute la communauté éducative vous accueille

20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr



Renseignements - Visites

TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclairneur* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relaient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressentis sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquent : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

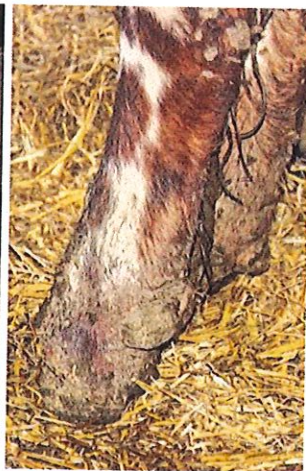
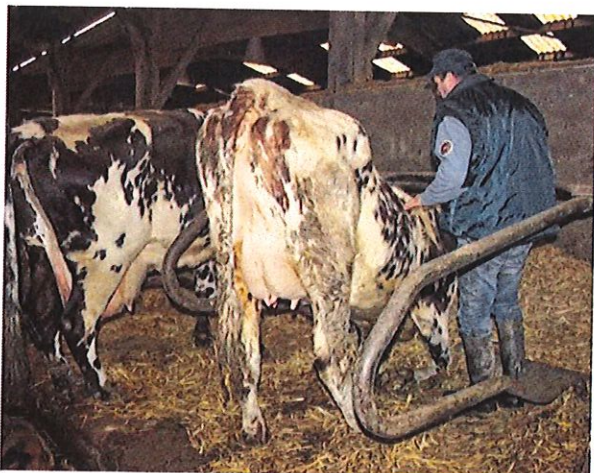
compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin

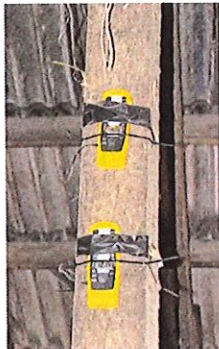


À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huisserie pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE.

« J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

crés s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émis par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émis par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Éclairateur* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.

Sujet : [INTERNET] TR: Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 04/04/2019 09:59

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

J'ajoute à mes deux messages du 3 avril un complément qui me paraît très important : « *Plusieurs monuments historiques sont présents dans le secteur d'étude, dont 5 (églises St-Martial, St-Pierre, Ste-Marie, Notre-Dame et Tumulus de Pairé), dans l'aire d'étude rapprochée et 3 (églises St-Etienne, Notre-Dame de l'Assomption et un château) dans l'aire d'étude immédiate.* » (Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine, II.2).

Marc Fardet

Sites et monuments 17 (SPPEF)

De : Marc FARDET [mailto:marc.fardet@gmail.com]

Envoyé : mercredi 3 avril 2019 16:37

À : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : TR: Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

A Monsieur le commissaire enquêteur

Suite au message que je viens de vous envoyer, j'émetts bien entendu un **avis défavorable** au 3^{ème} projet éolien de VLC/Vergné.

Marc Fardet

Sites et Monuments 17

De : Marc FARDET [mailto:marc.fardet@gmail.com]

Envoyé : mercredi 3 avril 2019 16:23

À : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Projet de parc éolien à Villeneuve-la-Comtesse/Vergné

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

La SPPEF a déjà émis un avis défavorable concernant les projets de deux parcs éoliens à Villeneuve la Comtesse/Coivert et Villeneuve-la-Comtesse/Vergné.

La population n'a pas été entendue et, malgré les fortes oppositions, la construction de 13 éoliennes proches de l'église romane et du château XIVème et de d'autres monuments historiques commencera probablement vers septembre 2019.

Ce projet d'un 3^{ème} parc éolien de 5 éoliennes à Villeneuve la Comtesse/Vergné est maintenant soumis à enquête publique.

C'est intolérable pour la population. Quand seront-elles entendues ?

La SPPEF a toujours lutté contre la prolifération des parcs éoliens constatée plus particulièrement en Aunis et dans le Pays Vals de Saintonge ; mais la Saintonge romane et l'estuaire de la Gironde commencent à être également envahis ou menacés d'envahissement.

M. Bussereau, Président du Conseil départemental, veut à juste titre empêcher cette prolifération. Il a déclaré : « *Les projets éoliens mettent en danger de mort le développement touristique du département.* » La SPPEF approuve bien entendu la création de l'Observatoire de l'éolien, dont M. Bussereau a eu l'initiative, et le moratoire de 2 ans voté par le Département.

Les éoliennes ont un impact paysager très fort étant donné la hauteur de ces machines (180 m.). De plus, Villeneuve la comtesse est située entre deux monuments historiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment l'église d'Aulnay et l'Abbaye royale de St-Jean d'Angély situées sur les chemins de St-Jacques. Ladite Abbaye royale est elle-même encerclée par un grand nombre d'éoliennes. Il faut y ajouter la co-visibilité avec les autres parcs éoliens.

Ces éoliennes ont un impact sanitaire lorsqu'elles sont proches des maisons (nuisances sonores et lumineuses). La distance de 500 m. ne suffit pas. L'Académie de médecine préconise 1.500 m. Il faut ajouter la dépréciation de l'immobilier, l'impact sur la flore et la faune, l'intermittence de cette énergie : elles ne fonctionnent qu'à 25% du temps. Il faut des centrales thermiques polluantes pour prendre le relai quand le vent fait défaut. Quant à la fabrication des aimants qui sont incorporés dans ces équipements, c'est une catastrophe écologique.

D'autres sources d'énergie, notamment la biomasse, la géothermie, les hydroliennes, doivent être étudiées et développées.

Marc Fardet,
Délégué de Sites et Monuments pour la Charente-Maritime
(Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France)

NB. Je vous remercie d'avance de bien vouloir insérer cet avis dans le registre d'enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Soutien au projet ferme éolienne des Terres du Pré René - Villeneuve la Comtesse et Vergné

De : <amelie.delahay@engie.com>

Date : 04/04/2019 10:22

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre courrier de soutien au projet éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné.

Vous souhaitant bonne réception,
Cordialement,

Amélie DELAHAY
Assistante Administrative
INEO ATLANTIQUE
Agence Réseaux Deux-Sèvres
Tél : 05 49 17 23 21

amelie.delahay@engie.com



cofelyineo-gdfsuez.com

282 rue Jean Jaurès
79000 NIORT

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>

— Pièces jointes : —

19-15 soutien Villeneuve la comtesse.pdf

30 octets

Mairie de Villeneuve la Comtesse
Monsieur Delle-Case, Commissaire Enquêteur,
15 route Nationale du 6 septembre
17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Niort,
Le 04 avril 2019

Objet : Soutien au projet éolien

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le développement d'un parc éolien à Villeneuve la Comtesse et Vergné entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.

Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet de la ferme éolienne des Terres du Pré René.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS
Directeur D'Agence



Sujet : [INTERNET] PARC EOLIEN VILLENEUVE LA COMTESSE ET VERGNE

De : Michel Schwerdfeger <schwerdfeger.michel@sfr.fr>

Date : 04/04/2019 10:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Delle-Case Raphaël,

Je suis défavorable au projet éolien sur les communes de Villeneuve la Comtesse et Vergné car tout simplement en regardant le département de la Charente-Maritime dans la globalité des réalisations et projets éoliens l'on peut estimer à environ 395 machines au final. Même si tout les projets ne se réaliseront pas nous sommes déjà à ce jour saturé.

Notre belle région deviendra une zone industrielle parsemée entre ces aérogénérateurs de monuments historiques et religieux avec des horizons lacérés. Je pense que le tourisme va en prendre un coup. A mon avis également il faut tenir compte des projets des départements proches comme la Charente, les Deux-Sèvres et la Vienne pour vraiment se faire une idée du désastre à venir si les chose continuent comme actuellement.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Michel Schwerdfeger,

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Villeneuve
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 04/04/2019 11:34
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie de Villeneuve la Comtesse

Monsieur le Commissaire Enquêteur Raphael DELLE CASE

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon **désaccord avec ce projet comme tous les autres,**

qui ne sont fait que pour des intérêts financiers soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes

(loin de notre monde) et n'apporteront que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations.

Nous espérons que ce projet sera rejeté car :

- suivant les **remarques de la MRAE**, les études d'impacts sont loins d'être satisfaisantes (sonores, avifone avec

respect des zones de passages d'oiseaux migrateurs , etc...) ainsi que le problème de raccordement au réseau de Saint Jean d'Angély

non traité (élément non négligeable).

- probablement pris en compte par **l'observatoire éolien** ouvert par le conseil général de Charente Maritime

avec le moratoire de 2 ans.

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens de Villeneuve qui le combattent et qui vont souffrir

de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper

le syndrome de l'éolienne pour les décennies à venir ,vu l'ncerclement des le village.

NB: voir pièce jointe

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

— Pièces jointes : —

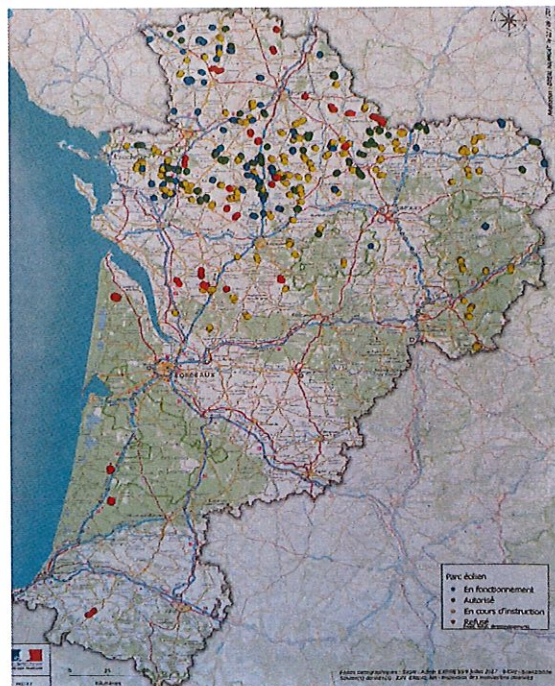
UN EOLIENNE quoi est-ce.doc

30 octets

UN EOLIENNE c'est QUOI ?

Un grand moulin qui :

- ✚ Ne tourne que 1 heure sur 4 (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- ✚ Défigure le paysage (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- ✚ Fait du bruit (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommeil des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- ✚ Détruit les oiseaux et chauves-souris qui implorent
- ✚ Dévalorise le mobilier si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- ✚ Perturbe les ondes hertziennes (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison – parabole nécessaire).
- ✚ Va faire chuter le tourisme du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a créé un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car **400 éoliennes prévues** (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).
- ✚ Impact sur la vie politique locale
 - Intimidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagements d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de Jazz, etc...).
 - Prises illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.
- ✚ N'est pas du tout écologique
 - Pales non recyclables (brulées ou immergées en mer)
 - Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (co²).
 - lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO²) pour compenser.
 - Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et **coute très cher** à EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). **Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix?**

Rappel: rendement 80% pour une centrale nucléaire contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --> (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de périgny et Bagnizeau/La brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- ✚ La méthanisation issue de l'agriculture.
- ✚ Le solaire disponible (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- ✚ La géothermie eau chaude disponible dans les eaux souterraines
- ✚ L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- ✚ La biomasse, etc....

